

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm



Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale (Manuel Ramsar 7, 2^e édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3^e édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

N'SAFOU-Loembé

Conservateur du Parc National de Pongara
B.P. 546 Libreville GABON
Tel : 07 528586 (241)
Email : nsafoulembé@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

René Hilaire ADIAHENO

Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République,
Secrétaire Permanent du Conseil National des Parcs Nationaux
B.P. 546 Libreville GABON
Tel : 06 26 52 61 (241)
Email : adiaheno@yahoo.fr

Côme NDJOKOUNDA

Spécialiste en évaluation environnementale- Direction Générale
de l'Environnement et de la Protection de la Nature
B.P. 3903/2275. Libreville-Gabon
Tel : (241) 72.27.00/.5.34.55.31/07.51.60.87
Email : mambeleg2@yahoo.fr

2. Date à laquelle la FDR a été remplie : 21 septembre 2006

3. Pays : GABON

4. Nom du site Ramsar : PARC NATIONAL PONGARA

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar : Cette FDR concerne

a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour : RAS

7. Carte du site : Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

- i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :
- ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :
- iii) un fichier SIG avec des vecteurs géo référencés des limites du site et des tableaux des attributs

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué : P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Les limites sont celles du parc national

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) : fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

00° 21' 08'' – 00° 03' 44'' N, et 09° 18' 04'' – 09° 56' 12'' E

9. Localisation générale : Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Province de l'Estuaire- à cheval sur les Départements de Zomo Océan et Komo Mondah.
Libreville, capitale du Gabon et Owendo (plus de 600.000 habitants), villes les plus proches et les plus importantes, situées à environ 12 kilomètres du site.

10. Élévation : 0 à 45 mètres

11. Superficie : 92.969 hectares

12. Description générale du site :

Le site de Pongara est situé sur la rive sud de l'estuaire. Il représente un vaste écosystème encore quasiment intact et diversifié de mangroves allant des formations marines aux formations des eaux saumâtres et aux forêts riveraines, marécageuses et inondables.

Le site constitue un lieu important de ponte pour la tortue luth et abrite une importante population migratrice ou hivernante de limicoles paléarctiques. Il est baigné par plusieurs cours d'eaux dont les plus importants sont : Remboué, Igombiné, Gomgoué.

La grande diversité des habitats, la richesse de la faune et de l'avifaune ainsi que la proximité de Libreville et d'Owendo en font un site remarquable pour la sensibilisation et l'éducation.

13. Critères Ramsar : Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus : Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1 :

Pongara est un exemple d'écosystème intact et diversifié constitué de mangroves allant des formations marines aux formations des eaux saumâtres et aux forêts riveraines, marécageuses et inondables. C'est une zone représentative de nidification de tortues marines, notamment la tortue luth *Dermochelys coriacea*.

Critère 2:

Le site de Pongara abrite 4 espèces de tortues : tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*, CR, CMS App. I), tortue verte (*Chelonia mydas*, EN, CITES App. I), tortue luth (*Dermochelys coriacea*, CR, CITES App. I) et tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*, EN, CMS App. I). Des Buffles (*Syncerus caffer nanus*), des Eléphants *Loxodonta africana* (VU), le Varan orné *Varanus ornatus* (CITES App. II), le crocodile de forêt *Osteolaemus tetraspis* (VU), et le Python de Seba *Python sebae* (CITES App. II) sont assez abondants dans le site. La panthère *Panthera pardus* (CITES App. I), le dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*, CITES App. I), le gorille *Gorilla gorilla* (EN), le chimpanzé *Pan troglodytes* (EN) et le couteau de Guinée (*Solen guineensis*) y sont également présents.

Critère 3 :

Des populations d'espèces animales et végétales diversifiées participent au maintien de la diversité biologique du site, en raison des interactions existant entre elles. La présence de certaines espèces animales dans des milieux reste intimement liée à la présence de végétation spécifique servant d'aliments, de refuge, d'habitat, etc. Aussi, par exemple, le buffle reste inféodé à la savane ; le gorille à la forêt ; etc. La diversité végétale ci-dessous justifie ainsi, en majeure partie, la variété faunistique du site et pourtant son maintien.

Végétation :

Elle comprend huit formations végétales dont : les fourrés littoraux à *Dalbergia ecastaphyllum* et *Hibiscus tiliaceus* le long de la côte ; les forêts littorales sclérophylles à *Manilkara lacera*, *Chrysobalanus icaco*, *Syzygium guineense* et *Fegimanra africana* ; les mangroves marines et d'eaux saumâtres à *Rhizophora* et *Avicennia*, les tannes entourés de fourrés à *Conocarpus*, les forêts marécageuses et inondables à *Sindora*, *Alstanea* et *Pandanus* ; les palmeraies à *Phoenix* ou *Raphia sp*, les forêts ombrophiles sempervirentes à dominance d'Okoumé *Aucoumea klaineana* et Ozouga *Sacoglottis gabonensis* ; les savanes herbeuses à *Ctenium* et *Melinis*, à *Andropogon* et *Hyparrhenia*, ou à *Oryza* et *Setaria*. La flore semble assez riche, mais n'a pas encore été étudiée de manière détaillée.

Faune :

Parmi les mammifères, le sitatunga *Tragelaphus spekei*, le céphalophe bleu *Cephalophus monticola*, le cercocèbe à collier *Cercocebus torquatus*, le miopithèque de l'ogoué *Miopithecus ogoouensis*, le moustac *Cercopithecus cephus*, le hocheur *Cercopithecus nictitans*, le chat doré *Felis aurata*, la civette *Civettictis civetta*, les deux espèces de genette *Genetta servalina* et *G. tigrina*, ainsi que la mangouste des marais *Atilax paludinosus* ont été observés dans le site.

Avifaune :

Il est très riche. L'avifaune de Pongara compte une population hivernante d'environ 10.000 limicoles, essentiellement d'origine paléarctique, qui exploite les 2000 ha de vasières. Les espèces endémiques des mangroves et milieux associés sont représentées par l'apalis à poitrine jaune, *Apalis flavida* ; le gonolek à ventre blanc, *Laniarius bicolor* ; le rare tisserin à bec grêle, *Ploceus subpersonatus* et le souimanga brun, *Anthreptes gabonicus*.

L'avifaune forestière, assez complète, compte des espèces typiques des forêts côtières, comme le tchitrec du Congo *Terpsiphone rufocinerea* et le rougegorge de forêt, endémique des forêts côtières du golf de Guinée.

Des espèces peu communes et particulièrement recherchées comme le guêpier à tête noire *Merops breweri*, le guêpier gris-rose *Merops malimbicus*, le pseudolagrayen d'Afrique *Pseudochelidon eurystomina* et l'astrild-caille à gorge noire *Ortygospiza gabonensis* sont également présents au site.

Reptiles :

Les reptiles non marins sont représentés par des espèces à large distribution, notamment le varan orné *Varanus ornatus* et le lézard *Gerrhosaurus nigrolineatus*.

Critère 4 :

Pongara est un lieu important de ponte de trois espèces de tortues marines vivant au Gabon: la tortue luth, la tortue verte *Chelonia mydas* et la tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata*. Ces espèces présentent un intérêt, du point de vue de la conservation (voir critère 2).

C'est une zone de nidification de la tortue luth *Dermochelys coriacea*, du pluvier à front blanc *Charadrius marginatus* et de l'oedicornème vermiculé *Bhurinus vermiculatus*. Il sert aussi de refuge à l'éléphant de forêt *Loxodonta africana cyclotys* et les grands primates tels que le gorille *Gorilla gorilla*, et le chimpanzé *Pan troglodytes*.

Critère 7 :

Etant une zone de frayère, les eaux côtières de Pongara comptent des centaines d'espèces de poissons réparties en trois groupes écologiques :

- **les espèces estuariennes** dont la sardine des estuaires *Ethmalosa fimbriata*, espèce de la famille des clupéidés connue de la Mauritanie en Angola, les mullets de type *Liza falcipinnis* et *Liza grandisquamis*, la dorade grise *Pomadasys jubelini*, les carpes *Sarotherodon nigripinnis*...etc.

- **les espèces marines** : le mullet *Mugil cephalus*, deux dorades grises *Pomadasys perotaei* et *Pomadasys rogerii*, la carangue *Caranx hippos*, le barracuda ou bécune *Sphyraena barracuda*, le grand capitaine *Polydactylus quadrifilis*, le capitaine plexiglass *Galeoides decadactylus*, les vivaneaux *Lutjanus dentatus*, *L. agennes*, *L. gorensis*, *L. endecacanthus* etc.

- **les espèces d'eau douce.**

Critère 8 :

Pongara, grâce aux vastes vasières et mangroves qu'il regorge, constitue une zone de frayère, d'alevinage et de nourrissage pour des stocks de poissons qui s'y trouvent.

Les plages, les vasières et les mangroves de Pongara sont riches en crustacés et mollusques. On y rencontre des armées de crabes violonistes, *Uca tangeri*, de la famille des ocypodidés et de nombreux gastéropodes dont *Pugilina morio* et *Tympanotonus fuscatus* sont les plus communs.

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) : Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

Le Parc National de Pongara est situé à l'Est des Forêts du Bassin du Congo sur la côte de l'océan atlantique.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

Le système de régionalisation utilisé est celui défini par *le Partenariat pour le Bassin du Congo* dans le document : *Forêts du bassin du Congo, évaluation préliminaire, 2005, Figure 3. Les écorégions forestières de la région guinéo-congolaise, page 8/39*. Voir l'adresse Internet http://carpe.umd.edu/products/PDF_Files/FOCB_APrelimAssess.pdf

16. Caractéristiques physiques du site : décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

La pédologie et la géologie : La plus grande partie des terrains recouverts de mangroves est formée sur un substrat rocheux et nu. Ces roches constituées de gré, de marne et de calcaire d'origine tertiaire sont creusées de sillons plus ou moins profonds et longs dans lesquels se dépose un mélange plus ou moins meuble de sable, de boues argileuses et de gravillons.

La géomorphologie : Cette zone humide est de basse altitude. Elle est constituée par l'estuaire du Komo et l'océan Atlantique. Plusieurs grandes rivières se jetant dans le Komo transportent beaucoup d'alluvions qui par la suite les amène vers la mer. La zone reçoit aussi d'importants dépôts apportés par la dérive littorale Ouest Est du Golfe de Guinée. Ces apports forment les vasières et tannes qu'on retrouve dans le Parc National de Pongara.

L'hydrologie : l'hydrologie du site est influencée par celle de l'estuaire du Komo qui possède un bassin versant de près d'un million de km², drainant les eaux d'une bonne partie des Monts de Cristal par le Komo. Le réseau hydrographique est très dense : le site est drainé par trois principales rivières qui sont la Gongoué, l'Igominé et la Remboué. Au nord et à l'Est on rencontre les rivières Denis, Apopé, Mboma, Mombé, Ntoulé et Obelo. Au Sud et à l'Ouest les rivières Remboué, Bilogne, Gongoué, Igominé.

Les apports en eau douce de l'estuaire sont importants et créent un puissant gradient est-ouest de salinité qui varie toutefois saisonnièrement en fonction de la pluviométrie. Les marées, comme dans l'ensemble des milieux côtiers, ont une périodicité de 12 heures, et lors des vives eaux leur amplitude est de l'ordre de 2m. Celle-ci se réduit à 1m environ pendant les mortes eaux.

La profondeur des eaux dans l'Estuaire ne dépasse pas 5 m à la hauteur du Parc National. Les eaux sont salines dans la partie avale et saumâtre dans son cours supérieur, notamment au niveau de la Remboué et la Bilognié.

Le climat : il est équatorial de transition de type austral, avec une grande saison sèche de juillet à septembre. Les précipitations sont fortes, avec une pluviométrie annuelle moyenne de l'ordre de 2800 à 3000 mm/an. La répartition mensuelle des précipitations indique que les plus fortes ont lieu en octobre-novembre et en avril-mai. En janvier et février intervient une période de moindre pluviosité.

La température annuelle moyenne est de l'ordre de 25 et 26°C. Les mois les plus chauds sont mars et avril avec une moyenne de 27 °C. Le mois le plus froid est celui de juillet avec une température moyenne de 24,5°C.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant : décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Superficie : Situé dans l'estuaire du Komo, Pongara connaît l'influence du même bassin versant que ce dernier dont la superficie est estimée à près de 1.000.000 km².

Caractéristiques géologiques et pédologiques: grès, marnes et calcaires du Crétacé supérieur ; sols en majeure partie sablonneux ; gleys dans les mangroves.

Caractéristiques géomorphologiques : plateau légèrement ondulé de basse altitude.

Climat : équatorial de transition, avec quatre saisons bien marquées : une grande saison sèche 15 juin -15 septembre, et des fortes pluies en octobre novembre et février mars.

18. Valeurs hydrologiques : décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Tous les types de végétation du site (voir point 20) sont d'une importance particulière pour la captation des eaux dans cette zone de précipitations abondantes. Elles permettent de réguler les écoulements des nombreux cours d'eaux du site dont dépendent de nombreuses populations qui habitent la zone humide de Pongara. En somme, elles concourent à la stabilisation générale du site et assurent l'accomplissement des processus de régulation écologique naturels, nécessaires à la survie de la zone humide.

19. Types de zones humides :

a) présence : encircler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)
Continental : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)
Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance : énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

I, F, E, A, B, G, D.

Nb : Aucune étude spécifique n'a encore été réalisée sur le site pour déterminer les superficies de chaque type de zone humide. Cette classification est faite de visu.

20. Caractéristiques écologiques générales : préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services éco systémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Le site de Pongara fait partie du secteur littoral des forêts du bassin du Congo. Le paysage du Parc national de Pongara est constitué principalement par la presqu'île qui sépare l'Estuaire du Komo de l'océan Atlantique et la zone marécageuse de la rive gauche de l'Estuaire du Komo. A l'Ouest de la façade Atlantique, la zone intertidale est constituée de plages abruptes de sable blanc, interrompues en quelques endroits par de petits ruisseaux qui se jettent dans la mer.

Au Sud et au Sud-est de la rivière Denis, on y rencontre des vasières et des mangroves. Les vasières les plus importantes sont situées autour des embouchures de la Gongoué et de la Gombiné.

Etant donné la haute pluviométrie du site, la végétation dominante sur terre ferme est constituée par la forêt sempervirente. On trouve cependant d'autres formations végétales : au contact entre la terre et l'océan, les plages de sable sont colonisées par des formations pionnières qui peuvent évoluer tantôt vers la forêt littorale, tantôt vers la savane ; les vasières sont colonisées par des mangroves. Entre ces mangroves et les forêts de terre ferme, s'interposent des forêts marécageuses ou inondables.

Les mangroves offrent une mosaïque de formations de palétuviers dont *Avicennia* (AVICENNIACEAE) et de hautes futaies à *Rhizophora* (RHIZOPHORACEAE). En dehors des essences ligneuses, les mangroves comptent aussi plusieurs essences herbacées typiques telle que la grande fougère *Acrostichum aureum*, une plante à distribution pantropicale et des orchidées du genre *Genyorchis* et *Bulbophyllum*.

A la limite de la mangrove et de la terre ferme, on trouve des palmeraies à faux dattier *Phoenix reclinata*. Ces derniers comprennent par endroits des zones inondées. Des tâches de forêt ombrophile sempervirente à prédominance okoumé *Aucoumea klaineana* (BURSERACEAE) et ozouga *Sacoglottis gabonensis* et des fourrés marécageux à *Dalbergia ecastaphyllum*, sont également observables.

Les sites de terres fermes se distinguent par un relief à peine ondulé dont les sols sont principalement constitués de sables blancs ou ocres reposant sur des marres calcaires et des sables compacts du Crétacé supérieur.

21. Flore remarquable : fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Des inventaires floristiques systématiques n'ont pas encore été réalisés. Cependant, de visu, le site abrite une flore riche. On y trouve notamment : *Aucoumea klaineana*, *Canarium schweinfurthii* (BURSERACEAE), *Xylopia aethiopica* (ANNONACEAE), *Symphonia globulifera* (GUTTIFERAE), *Uapaca heudelotii* (EUPHORBIACEAE), *Dalbergia ecastaphyllum* (PAPILLONACEAE), *Phoenix reclinata* (ARECACEAE), *Pandanus candelabrum* (PANDANACEAE) et une multitude de légumineuses, etc. Les mangroves de la zone humide sont caractérisées par deux espèces de palétuvier : le rouge *Rhizophora racemosa* et le blanc *Avicennia africana*.

Les raphiales des marais et des mangroves, ainsi que les rotins et certaines espèces jouent un rôle socio-économique important. Ces produits servent de matières premières pour la fabrication d'objets divers :

- Le *Raphia* permet la confection de la paille, des paniers domestiques, des objets d'art pour les jeunes, des séchoirs pour des utilisations diverses et des nasses. Il est utilisé également pour la fabrication du vin local ;
- Les rotins *Calanus deerhatus* (ARECACEAE) servent à la fabrication des meubles ;
- Le *Lophira alata* est utilisé dans la pharmacopée et l'artisanat. Il sert de bois d'œuvre.

22. Faune remarquable :

22. Faune remarquable : fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La faune remarquable du Parc National de Pongara est constituée d'espèces menacées et/ou vulnérables (voir point 14 critère 2), ainsi que de celles concourant au maintien de la diversité biologique du site (voir point 14 critère 3 : faune- avifaune et reptiles).

23. Valeurs sociales et culturelles : décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

▪ **Activités socio-économiques :** les populations riveraines du Parc National de Pongara sont en majorité pêcheurs. Certains (essentiellement des communautés étrangères d'origine ouest africaine) pratiquent la pêche à but lucratif, alors que d'autres, les autochtones, le font pour la subsistance. L'évaluation exhaustive des stocks halieutiques est rendue difficile, voire impossible, du fait de la non accessibilité aux ressources pêchées par des tiers.

L'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation forestière et la chasse sont également pratiquées.

▪ **Valeurs historiques et culturelles :** L'estuaire du Gabon et toute la région du site de Pongara sont habités depuis plusieurs milliers d'années. Pongara a connu les civilisations du Néolithique (4.000 ans) et du Fer (2.500 ans) à travers les deux vagues des migrations Bantous qu'a connu le Gabon.

Au fil du temps, les bantous ont donné naissance aux peuples actuels qui, au début du XIX^e siècle, comprenaient quatre groupes ethniques bien distincts : les Mpongwé, les Benga, les Séké et les Bakélé, auxquels vinrent s'ajouter, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les Fang, aujourd'hui les plus nombreux.

Cependant, le site n'est habité actuellement que des Fang, Benga et Sékiani. Une diversité ethnique qui justifie, ainsi, la variété des rites (Bwiti, Ndjembe...) et des danses pratiquées dans Pongara et ses environs. Ces rites, tantôt pratiqués par les deux sexes (Bwiti par exemple), tantôt par un seul (Ndjembe, par exemple, pratiqué par les femmes) sont généralement initiatiques. De ce fait, leurs pratiques et secrets sont exclusivement réservés aux initiés.

▪ **Une tradition de conservation :** Le classement du site le 30 Août 2002 comme parc National a rencontré l'adhésion des populations pour la conservation de leur patrimoine et la valorisation du secteur par l'écotourisme. Car cette décision gouvernementale renforçait la tradition de conservation des autochtones, qui s'inquiétaient des pressions que subissent les ressources naturelles du site et de ses environs.

▪ **Valeurs halieutiques :** le site est réputé poissonneux. Il constitue, avec Akanda, la mamelle nourricière de la région.

▪ **Exploitation touristique :** le Parc National de Pongara est de création récente. L'activité touristique demeure encore embryonnaire.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

Dans le site Ramsar :

- Un seul régime foncier caractérise le Parc National de Pongara C'est le domaine public de l'Etat (Décret N° 608/MEFEPEPN du 30 Août 2002). C'est une propriété de l'Etat qui en a délégué la gestion au Conseil National des Parcs Nationaux.

Dans la région voisine :

- C'est le domaine foncier rural. Il englobe la zone tampon bénéficiant des mêmes conditions de protection que le parc. En son sein, les populations peuvent développer, en collaboration avec l'organe de gestion du parc, des activités d'exploitation (agriculture, exploitation forestière et minière) et d'extraction des ressources (chasse, pêche, prélèvement de bois de service, etc.), ainsi que l'urbanisme et tout autre activité socio-économique.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Le site compte quelques villages ou campements gabonais le long de la rive sud de l'estuaire. Sur les rivières Gongoué et Igombé, il abrite des bases d'une société forestière qui exploite la forêt au sud du parc, dont les produits sont destinés à l'exportation. Sur la façade atlantique, Pongara abrite le camp touristique Equata, un autre camp touristique en construction au sud du Phare de Ngombé et quelques chalets de week-end appartenant à des européens.

Le site compte une population de quelques centaines d'habitants environ, y compris les employés de la société forestière.

De la banane, du manioc, de l'oseille, du piment, etc. sont plantés sur des surfaces relativement grandes, à moins d'un kilomètre des villages ou campements, quelque fois derrière les maisons sous forme de jardins, pour la subsistance (voir point 23: pratique de l'agriculture).

b) dans la région voisine/le bassin versant :

La région voisine connaît des concentrations humaines plus importantes. Cette zone abrite un village de pêcheurs d'origine ouest africaine et des chalets secondaires parmi lesquels se nichent des sites de restauration et d'hébergement. On peut y observer, à environ un kilomètre du village, des aires cultivées (voir point 23 : pratique de l'agriculture) de banane, maïs, igname, etc.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

- **Dans le site :**

⇒ La pêche et la chasse non sélectives pratiquées dans le site par les pêcheurs et chasseurs allogènes menacent considérablement l'équilibre biologique du milieu.

⇒ L'exploitation forestière demeure également une menace de l'équilibre écologique du site, si le plan d'aménagement forestier y relatif n'est pas observé.

- **Dans la région voisine**

⇒ La pêche et la chasse non sélectives pratiquées dans le site par les pêcheurs et chasseurs allogènes menacent considérablement l'équilibre biologique du milieu.

⇒ Les prélèvements des végétaux comme bois de service et/ou de chauffe, surtout dans la mangrove, constituent une menace réelle pour le maintient des écosystèmes.

⇒ Le pillage des pontes de tortues marines, dont les œufs sont destinés à la vente ou à la consommation, affecte défavorablement le développement des espèces concernées.

De manière générale, l'activité de tourisme, bien qu'embryonnaire, peut être source de pollutions s'il n'y a pas une gestion de déchets produits.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ; En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Le Parc National de Pongara, classé par décret n°608/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002, fait partie du domaine public de l'Etat. C' est une aire protégée établie sur une portion du territoire où des écosystèmes terrestres ou marins, des sites géomorphologiques, historiques, et autres formes de paysage, jouissent d'une protection particulière ; avec pour objectif de maintenir la diversité biologique et les processus de régulation écologique naturels, sans préjudice des activités réglementées d'écotourisme, de recherche scientifique et d'éducation susceptibles de contribuer au développement économique et social des communautés locales.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; X ; III ; IV ; V ; VI

b) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Non

c) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

- **Au niveau international**, le Gabon est membre de conventions portant sur la conservation et la gestion durable des ressources naturelles. Ce sont entre autres les conventions de: Alger, CITES, Ramsar, Bonn, Rio, Changements Climatiques, Désertification, Biodiversité.

- **Au niveau national**, un certain nombre de dispositions législatives et réglementaires ont été prises pour assurer la pérennité des ressources naturelles et des écosystèmes. Il s'agit, principalement : des Codes de l'Environnement, des Forêts, des Mines et du Foncier. Celui des Pêches est en cours d'adoption.

Des missions de sensibilisation et d'éducation environnementale, de surveillance et de contrôle sont effectuées dans le site.

En collaboration avec les populations et autres acteurs intervenant dans le site et à la périphérie, des micros projets compatibles avec le processus de conservation sont en train de se mettre en place, afin d'intéresser la population à la problématique de la conservation, notamment.

Toutes ces actions sont menées par la Commission Nationale des Parcs Nationaux (CNP), organe de gestion des parcs nationaux, en collaboration avec des partenaires.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées : par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Le plan de gestion du Parc National de Pongara est en train d'être élaboré. Il sera mis à exécution après son adoption.

29. Recherche scientifique en cours et équipements : par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Un atelier sur la recherche dans les parcs nationaux s'est tenu du 25 au 26 avril 2006 à Libreville afin d'organiser, harmoniser et planifier la recherche au sein des parcs.

Sous l'autorité du Ministère de l'Economie forestière et des Parcs nationaux, une ONG nationale, Gabon Environnement, s'est engagée dans la connaissance et la conservation de la tortue luth et des tortues marines en général. Aussi, des activités de recensement, d'identification et d'inventaire de ces espèces sont-elles réalisées par une équipe composée d'un docteur vétérinaire, expert international UICN, de scientifiques et d'étudiants européens en Thèse.

Le Centre National d'Informations Océanographiques y effectue des missions périodiques. Les populations d'oiseaux y sont l'objet d'un suivi dans le cadre des dénombrements d'oiseaux d'eau en Afrique de Wetlands International.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site : par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Des missions de sensibilisation et d'éducation environnementale sont organisées par la direction du parc auprès des autorités politiques et administratives, ainsi qu'auprès des populations locales situées à l'intérieur et à la périphérie du parc.

Dans le cadre de la production des outils d'informations, le livre « Les parcs nationaux du Gabon : AKANDA et PONGARA » de Jean Pierre Vande Weghe a été édité.

Le journal environnemental du Bassin du Congo, *Le Cri du Pangolin*, sensibilise et éduque à travers des informations environnementales du site.

31. Loisirs et tourisme actuels : indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Le site est utilisé à des fins de loisirs et de tourisme compte tenu de sa richesse et de ses atouts :

- Le tourisme de vision : tortues, oiseaux, baleines, mangrove, paysages ;
- Les sports de planche à voile, le ski nautique, les balades de jour comme de nuit en quad (petites motos tout terrain) y sont pratiqués.

La zone compte un opérateur touristique déjà installé et un autre en voie de l'être, ainsi que des chalets de week-end. De fortes fréquentations sont observées les week-ends et les jours fériés.

Cependant, les activités de tourisme et de loisirs ne sont pas encore bien organisées.

32. Juridiction : indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

La juridiction territoriale du Parc National de Pongara relève de l'Etat Gabonais. La juridiction fonctionnelle est assurée par des structures gouvernementales :

- Présidence de la République : Il est le garant de la gestion du patrimoine national. Il délègue ses pouvoirs au Conseil National des Parcs Nationaux pour assurer la gestion des Parcs Nationaux.
- Le Ministère de l'Intérieur et de l'Immigration : Il est le gestionnaire des Conseils Municipaux et Départementaux auxquels il délègue ses pouvoirs pour la gestion des périmètres de leur circonscription administrative.
- Le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux : Il est responsable de la gestion de la faune, de la flore et des produits halieutiques ;
- Le Ministère de l'Environnement, de la protection de la Nature, de la Recherche et des technologies : Il veille au respect des normes écologiques préétablies et assure la recherche scientifique. Il délègue ses pouvoirs à la Direction Générale de l'Environnement et au CENAREST (Centre National de Recherche Scientifique et Technologique).

33. Autorité de gestion : fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

- Conseil National des Parcs Nationaux (CNP), BP 546 Libreville, Tel 44 54 89

34. Références bibliographiques : Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

- EDICEF, 1983. *Géographie et Cartographie du Gabon*. Atlas illustré. Ministère de l'Education Nationale de la République gabonaise IPN, 135pages ;
- FONTES . J, 1978. *Les formations Herbeuses du Gabon. Note phytogéographie. Analyses Uni Nat .Ser. SC. Et Tech (2)*, 127-153 pages ;
- Jean Pierre Vande Weghe, 2005. *Les Parcs Nationaux du Gabon. AKANDA et PONGARA Plages et Mangrove*, 208 p.
- Cri du Pangolin N° 33, 2006. *Valorisation des Aires protégées. Nature et culture : un mariage de raison*. PP 8.
- Alexis Billes, 2004. *Sur les traces des tortues marines d'Afrique centrale*, 64 p.

http://carpe.umd.edu/products/PDF_Files/FOCB_APrelimAssess.pdf

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org